



#coronavirus

La Haute autorité de santé recommande la vaccination pour certains enfants de 5 à 11 ans

La HAS recommande, dans un [avis](#) rendu le 30 novembre 2021, d'élargir "dès maintenant la vaccination" contre la Covid-19 à trois sous-groupes d'enfants âgés de 5 à 11 ans :

- ceux "ayant des comorbidités et qui sont à risque de formes graves de Covid-19 et de décès", soit "un peu plus de 360 000 enfants en France" ;
- ceux qui "sont porteurs d'une des comorbidités identifiées chez les adultes comme étant associée à un risque de forme sévère de la maladie" et, au "cas par cas", ceux pour lesquels des "médecins spécialistes d'organes et des maladies rares [...] estiment que l'enfant est particulièrement vulnérable" ;
- ceux vivant dans l'entourage de personnes immunodéprimées ou vulnérables non protégées par la maladie.

L'instance va mener des auditions afin de "se prononcer sur l'élargissement de la vaccination des enfants". Elle tiendra compte des données des pays ayant ouvert cette vaccination.



Dépêche n° 663134

 1 MIN DE LECTUREPar [LUCÉ BURNOD](#)

Publiée le 01/12/2021 à 10h24

HAS

Haute autorité de santé

 CONTACTER LE JOURNALISTE SUIVRE CE SUJET @AEFEDUC